



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mercredi 17 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Bertrand Picard « *Mise en évidence des itinéraires forestiers : un pas de plus dans la bonne direction* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi dix-sept juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mercredi 17 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi dix-sept juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mercredi 17 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi dix-sept juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mercredi 17 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi dix-sept juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mercredi 17 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi dix-sept juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mercredi 17 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi dix-sept juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :